



CONSEIL MUNICIPAL

30 juin 2020

Etaient Présents :

Jean MARX, Maire

Valérie SACRÉ, Philippe CHÊNE, Michel NOËL, Audrey GARDEBLED, Michel DUMONT, Dominique MARCOUX, Lionel CORDIER, adjoints au Maire,

Guy BIGIN, Edith LAPIE, Dominique GODART, Patrick MÉCHERI, Christophe PRUDHOMME, Véronique BALTAZART, Valérie DUMOULIN, Sylvie RICHY, Cédric THIRY, Benjamin CHAUVEAUX, Aurélie ALVES ARAUJO, Clotilde MORVAN, Aurélie AUBRY, Evelyne GEORGE, Jean-Louis RUMÉRIO, Valérie LOPPIN, Sébastien DELVAL, conseillers municipaux,

Pouvoirs :

Marion DEMAY à Aurélie ALVES ARAUJO,

Dominique BERGER à Michel NOËL,

Sophie CHAMPY à Valérie SACRÉ,

André VAN COMPERNOLLE à Evelyne GEORGE

Excusés : /

Secrétaire de séance : Philippe CHÊNE

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DELIBÉRÉ, A RENDU LES DÉCISIONS SUIVANTES :

- Le règlement intérieur du Conseil Municipal a été adopté ;
- Le compte de gestion 2019 dressé par le comptable public a été adopté ;
- Le compte administratif 2019 a été adopté, M. Marx ne prenant pas part au vote.

COMPTE ADMINISTRATIF 2019		dépenses	recettes	solde (+ ou -)
Section de fonctionnement	Résultats propres à l'exercice 2019	5 726 688,41 €	7 570 394,35 €	1 843 705,94 €
	Solde antérieur reporté (ligne 002)		3 762 157,12 €	3 762 157,12 €
	Excédent ou déficit global	5 726 688,41 €	11 332 551,47 €	5 605 863,06 €
Section d'investissement	Résultats propres à l'exercice 2019	6 370 684,96 €	4 615 385,45 €	- 1 755 299,51 €
	Solde antérieur reporté (ligne 001)		2 778 997,17 €	2 778 997,17 €
	Excédent ou déficit global	6 370 684,96 €	7 394 382,62 €	1 023 697,66 €
Restes à réaliser au 31 décembre	Investissement	3 500 000,00 €		- 3 500 000,00 €
Résultats cumulés (y compris RAR)		15 597 373,37 €	18 726 934,09 €	3 129 560,72 €

- Le résultat suivant a été affecté au budget 2020 :
 - affectation en réserve au financement de la section d'investissement (*compte 1068*) : 2 476 302,34 €
 - report en section de fonctionnement (ligne 002 en recettes) : 3 129 560,72 € (*différence entre l'excédent de fonctionnement et l'affectation en réserves*)

- Le budget primitif 2020 a été voté :

* Dépenses de fonctionnement	10 055 861,00 €
* Dépenses d'investissement	6 887 561,00 €
	16 943 422,00 €
* Recettes de fonctionnement	10 055 861,00 €
* Recettes d'investissement	6 887 561,00 €
	16 943 422,00 €

- Des subventions ont été accordées :

MAIRIE	
Comité d'action sociale	3 010
Amicale des Sapeurs-Pompiers	390
Amicale des Anciens Combattants section UNC	200
Comité local de la FNACA	200
Club du 3ème âge	2 150
 ECOLES	
Prévention Routière	100
 <i>Ecoles primaires et maternelles :</i>	
Coopérative de l'école maternelle St Exupéry (2,50€/élève)	240
Coopérative de l'école élémentaire Centre (2,50€/élève)	530
Coopérative de l'école primaire Croix-Bonhomme (2,50€/élève)	730
 C.C.A.S.	 90 000
 ANIMATION	
Vélo Club Cormontreuil Champagne	430
Les Sentiers de l'Art	430
Clic Clac Club	200
Lire et Délires	4 000
Collège Pierre de Coubertin (voyages scolaires)	600
 DIVERS	
Société Horticole de l'Arrondissement de REIMS	170
Jardins familiaux	1 100
Jardins familiaux (exceptionnelle – participation de 50 % grillage)	1 400

- Les conventions d'objectifs avec la MJEP, le Cormontreuil Football Club, le Cormontreuil Tennis Club et l'Association Cormontreuil Champagne Basket ont été approuvées, Evelyne GEORGE, Dominique BERGER et Michel NOËL ne prenant pas part au vote
- Une indemnité de 9 799,89 € HT a été accordée à la société Api, prestataire de repas pour les services de restauration scolaire, les accueils de loisirs et la structure petite enfance, correspondant à la prise en charge des frais fixes incompressibles de l'entreprise des mois de mars, avril et mai.
- Les noms suivants ont été proposés à la Direction des Finances Publiques, afin que 8 commissaires titulaires et 8 commissaires suppléants soient désignés pour la constitution de la Commission Communale des Impôts directs :

<i>Civilité</i>	<i>NOM</i>	<i>Prénom</i>	<i>Civilité</i>	<i>NOM</i>	<i>Prénom</i>
Monsieur	BERGER	Dominique	Madame	AUBIN	Micheline
Monsieur	BIGIN	Guy	Madame	BOILEAU	Chantal
Monsieur	CHENE	Philippe	Monsieur	CARDINAL	Vincent
Monsieur	CORDIER	Lionel	Monsieur	CARLIER	Pascal
Madame	DUMOULIN	Valérie	Monsieur	COULVIER	Tony
Monsieur	FISCHER	Sylvain	Monsieur	COUTURIER	Jacky
Monsieur	GARDEBLED	Fabien	Monsieur	CUPERLIER	Alain
Monsieur	GODART	Dominique	Monsieur	DEBAY	Philippe
Madame	MARCOUX	Dominique	Monsieur	DECAUDIN	Jean
Monsieur	MECHERI	Patrick	Madame	DUCHATEAU	Myriam
Monsieur	MORISSET	Alban	Monsieur	GERNY	Thomas
Monsieur	NOEL	Michel	Madame	GERNY	Murielle
Monsieur	PATOUREAUX	Jérémy	Monsieur	LAMBERT	Luc
Monsieur	PRUDHOMME	Christophe	Monsieur	MICHEEF	Olivier
Monsieur	SAINT-JEVEINT	Georges	Madame	PARANT	Nathalie
Monsieur	THIRY	Cédric	Madame	TAMBOUR	Virginie

- Les catégories de tarifs pour les spectacles organisés par la commune ont été définies, M. le Maire étant autorisé à choisir quelle catégorie appliquer à chaque spectacle :
 - catégorie A : adultes 7 €, 12-18 ans 5 €, - 12 ans gratuit, groupe à partir de 10 personnes 4 €
 - catégorie B : unique 5 €
 - catégorie C : unique « grand spectacle » 12 €
 - catégorie D : exceptionnel 15 €

- Une subvention sera demandée chaque année au Conseil Départemental afin de développer la programmation culturelle de la commune

- La liste des affectations scolaires est mise à jour suite à la création des voies suivantes :
 - Rues Olympe de Gouges et Simone Veil (Ecoles St-Exupéry/Centre)
 - Rues Madeleine Brès, Angélique du Coudray et Philippe Pinel (Ecole Croix-Bonhomme)

- Il a été décidé de contribuer à hauteur de 50 % aux frais de transports en commun dans l'agglomération, et dans le cadre scolaire, dans la limite de 130 € pour les collégiens et lycéens ne pouvant bénéficier du titre de transport scolaire Junior et pour les étudiants de moins de 26 ans. Cette participation prendra la forme d'un versement au terme de l'année scolaire concernée, sur présentation de justificatifs (certificat de scolarité et récapitulatifs d'achat).

- Les catégories de tarifs pour les sorties organisées par la commune ont été définies, M. le Maire étant autorisé à choisir quelle catégorie appliquer à chaque sortie :
 - catégorie A : 5 €
 - catégorie B : 10 €
 - catégorie C : 15 €
 - catégorie D : 20 €

- M. le Maire a été autorisé à signer une convention de partenariat avec le District Athlétique Club rémois pour l'organisation de la Corrida 2020.